

Édition de Arnould (Louis), « Ode au Roy », Les Bergeries (Poésies II), RACAN, p. 7-7

DOI: 10.15122/isbn.978-2-406-10470-4.p.0045

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1991. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays.

ODE

AU ROY

PAR MONSIEUR DE RACANI

Victorieuses des années....

(dans notre t. I, pièce VIII, p. 28-36.)

Éditions à rajouter: Bergeries 26, ft 4 v°. — 26 G, ft 4 Ode au Roy. Par Monsieur de Raccan (sic) — 27, p. 8. — 35 M p. 6 — 35 G, p. 8 (non numérotée). — Br. t. II, p. 9. — Dans 26 G les v. 25 et 26 de l'Ode se lisent ainsi: « Fit-il pas voir à ses armées. ||De juste colère animées, » Mais plus loin au ft 16, on lit après l'Argument: « Faute remarquable à l'impression|| A l'Ode au roy lisez ainsi||Fist-il pas voir à ces Armées||D'injuste colère animées», l'éditeur rétablit ainsi le vrai texte « injuste » au lieu de « juste », et de plus il fait une correction qui me paraît fort judicieus « ces » au lieu de « ses»: il s'agit vraisemblablement des armées des princes révoltés se jetant dans la guerre civile contre l'autorité royale. L'on sait qu'à cette date l'on confond souvent dans les mss. et même dans les imprimés « ces » et « ses ». Malheureusement cette correction n'a point passé dans les éd. postérieures. — Il faudrait peut-être faire la même correction à la pièce XXVIII, v. 19, dans notre t. I, p. 108.

Il y a d'autres erreurs, celles-là non corrigées, dans l'éd. 26 G: v. 60 « où » pour « ou », et v. 62 « Et » pour « Est ».

r. Le nom du poète est rappelé ici très probablement parce que les pièces liminaires comprennent souvent, comme plus loin d'ailleurs, des pièces faites par d'autres poètes.